



Établissement accueillant les cyclotouristes

Fiche de renseignement et contrat

Merci de retourner cette fiche de renseignement,
accompagnée des documents suivants :

- Deux images en couleurs en format paysage (vue d'intérieur et vue d'extérieur) de votre établissement (photos imprimées ou photos numériques, en format .tif ou .jpg, résolution : 300 dpt, dimensions 4x3 cm)
- E-Mail: info@bedandbike.lu
- Brochure de votre établissement et tarifs en vigueur

A renvoyer à :

ProVelo.lu a.s.b.l.
"bed+bike"
6, rue Vauban
L-2663 Luxembourg

www.bedandbike.lu



Questionnaire et Contrat

Afin d'obtenir la certification de qualité « bed+bike », merci de renseigner les données suivantes

Nom de l'établissement
Propriétaire/Gérant(e)
Rue
Code postal, Lieu
Téléphone
GSM
E-Mail
Site Internet
Personne de contact

1. Type d'hébergement (max. 2 mentions)

- Hôtel
- Pension
- Pension privée
- Maison de vacances
- Ferme
- Autre hébergement _____
- Logement pour groupe
- Auberge de jeunesse
- Bungalow
- Camping

2. Chambres/dortoirs/emplacements

Nombre de chambres/ dortoirs au total

Dont

<input type="text"/>	Chambres simples	<input type="text"/>	Bungalows
<input type="text"/>	Chambres à plus lits	<input type="text"/>	Autres _____
<input type="text"/>	Chambres doubles		

Nombre d'emplacements au total

3. Prix par nuit

Merci d'indiquer ci-dessous la fourchette des prix (du tarif le plus bas au tarif le plus élevé) par chambre et par nuit, petit-déjeuner compris.

Chambre simpl. de € à € PDJ compris

Chambre doub. de € à € PDJ compris

Emplacement de camping par nuit

4. Services (établissement)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Salle de télévision | <input type="checkbox"/> Machine à laver |
| <input type="checkbox"/> Café-restaur. avec terrasse | <input type="checkbox"/> Sèche-linge |
| <input type="checkbox"/> Piscine couverte | <input type="checkbox"/> Sèche-cheveux |
| <input type="checkbox"/> Piscine non-couverte | <input type="checkbox"/> WiFi |
| <input type="checkbox"/> Salle de fitness | <input type="checkbox"/> Salle de séjour |
| <input type="checkbox"/> Sauna | <input type="checkbox"/> Aire de jeux |
| <input type="checkbox"/> Massages | <input type="checkbox"/> Minigolf |
| <input type="checkbox"/> Salle de réunion | <input type="checkbox"/> Lac de baignade |

Autres services

5. Restauration

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Restaurant | <input type="checkbox"/> Snack-bar |
| <input type="checkbox"/> Cuisine végétarienne | <input type="checkbox"/> Sandwich |
| <input type="checkbox"/> Cuisine commune | <input type="checkbox"/> Boissons |
| <input type="checkbox"/> Café/Bistro | <input type="checkbox"/> Coin barbecue |
| <input type="checkbox"/> Terrasse | <input type="checkbox"/> Supermarché |
| <input type="checkbox"/> Autres _____ | |

6. Mon établissement se trouve dans la région touristique suivante

- Êislek
- Mullerthal – Petite Suisse luxembourgeoise
- Guttland
- La région Moselle
- Minette

9. Accès et transport

Gare la plus proche et distance

_____ Km

Arrêt d'autobus le plus proche et distance

_____ Km

Contrat

entre la Direction générale du Tourisme, L-2449 Luxembourg und

Nom de l'établissement et statut juridique (p.ex. s.à.r.l., S.A.)

Gérant(e) resp. Représentant(e) légal(e) (prénom et nom)

Rue

Code postal, Lieu

Signature Gérant(e)

8. Mon établissement se trouve à proximité des pistes cyclables (PC) suivantes

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> PC1 – Piste cyclable du Centre | <input type="checkbox"/> PC13 – Piste cyclable Nicolas Frantz |
| <input type="checkbox"/> PC2 – Piste cyclable d'Echternach | <input type="checkbox"/> PC14 – Piste cyclable Eisch-Mamer |
| <input type="checkbox"/> PC3 – Piste cyclable des Trois Rivières | <input type="checkbox"/> PC15 – Piste cyclable de l'Alzette |
| <input type="checkbox"/> PC4 – Piste cyclable de la Syre | <input type="checkbox"/> PC16 – Piste cyclable de la Sûre Moyenne |
| <input type="checkbox"/> PC5 – Piste cyclable de l'Ernz Blanche | <input type="checkbox"/> PC17 – Piste cyclable de l'Ouest |
| <input type="checkbox"/> PC6 – Piste cyclable des Trois Cantons | <input type="checkbox"/> PC18 – Piste cyclable des Ardoisières |
| <input type="checkbox"/> PC7 – Piste cyclable « Jangeli » | <input type="checkbox"/> PC19 – Piste cyclable du Lac de la Haute-Sûre |
| <input type="checkbox"/> PC8 – Piste cyclable de la Terre Rouge | <input type="checkbox"/> PC20 – Piste cyclable de la Wiltz |
| <input type="checkbox"/> PC9 – Piste cyclable du Faubourg Minier | <input type="checkbox"/> PC21 – Piste cyclable du Nord |
| <input type="checkbox"/> PC10 – Piste cyclable François Faber | <input type="checkbox"/> PC22 – Piste cyclable des Ardennes |
| <input type="checkbox"/> PC11 – Piste cyclable Charly Gaul | <input type="checkbox"/> PC23 – Piste cyclable « Benni » |
| <input type="checkbox"/> PC12 – Piste cyclable de l'Attert | <input type="checkbox"/> Moselradweg (D) |
| | <input type="checkbox"/> Sauertalradweg (D) |

bed+bike tarifs

L'établissement paie une taxe d'inscription unique ainsi qu'une contribution annuelle échelonnée en fonction de la taille de l'entreprise, 60 chambres au maximum étant facturées.

L'établissement d'hôtes

- | | |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Frais d'inscription (unique): | 140,00€ |
| <input type="checkbox"/> Frais d'inscription réduite (unique)
(établissement avec max. 8 lits) | 100,00€ |

Cotisation de base 70,00€

Nombre total chambres x 6,50 € = €

Cotisation annuelle(max. 460€) : €

Campings

- | | |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> Frais d'inscription (unique): | 140,00€ |
| <input type="checkbox"/> Cotisation annuelle: | 170,00€ |

Les exigences minimales bed+bike

1a. Uniquement pour les établissements

Les annexes « Les critères de qualité bed+bike » et « Les prestations de la direction générale du tourisme » font partie du contrat.

Satisfaction des exigences minimales du programme bed+bike:

- Accueil des cyclotouristes aussi pour une nuit
- Offre d'un petit-déjeuner complet ou possibilité de cuisiner
- Chambre / Endroit fermable à clé pour ranger les vélos pendant la nuit

Où les vélos sont-ils déposés pendant la nuit ?

- Endroit de séchage pour vêtements et équipement

Où les endroits/possibilités de séchage se trouvent-ils ?

- Mise à disposition d'un kit de dépannage contenant les principaux outils de réparation et contact avec un atelier pour vélos
- Informations par rapport à l'offre touristique pour cyclotouristes
- Informations sur le service de transport des bagages MoveWeCarry

1b. Uniquement pour les Campings

Les annexes « Les critères de qualité bed+bike » et « Les prestations de la direction générale du tourisme » font partie du contrat.

Satisfaction des exigences minimales du programme bed+bike:

- Accueil des cyclotouristes aussi pour une nuit
- Emplacements tentes sur pelouse délimités aux cyclistes et autres voyageurs non-motorisés
- Endroit de parking pour vélos sécurisé avec béquille

Où les vélos peuvent-ils être branchés?

- Local de séchage pour vêtements et équipement

Où les endroits/possibilités de séchage se trouvent-ils ?

- Mise à disposition d'un kit de dépannage contenant les principaux outils de réparation et contact avec un atelier pour vélos
- Aucune taxe supplémentaire pour les clients à vélo
- Informations par rapport à l'offre touristique pour cyclotouristes
- Informations sur le service de transport des bagages MoveWeCarry

Les offres supplémentaires bed+bike

L'établissement propose au moins **trois** des offres supplémentaires suivantes :

2a. pour les établissements :

- Conseiller les clients sur les arrivées et départs écologiques
- Service de navette pour les clients à vélo
- Location de vélos de bonne qualité
- Location de vélos à assistance électrique ou de Pedelec
- Station de charge pour vélos à assistance électrique ou Pedelec
- Offre de randonnées à vélo à la journée
- WLAN gratuit
- Coopération avec un atelier pour vélos
- Location d'outils de navigation
- Picnic / Lunch à emporter

2b. Pour les campings

- Location de tentes, camping-cars, mobile-homes, bungalows etc.
- Possibilité de cuisiner
- Salle de séjour
- Possibilité de faire des achats / courses
- Éclairage des chemins menant vers les emplacements tentes
- Conseiller les clients sur les arrivées et départs écologiques
- Location de vélos de bonne qualité
- Location de vélos à assistance électrique ou de Pedelec
- Station de charge pour vélos à assistance électrique ou Pedelec
- Service de navette pour les clients à vélo
- Location d'outils de navigation
- WLAN gratuit
- Coopération avec un atelier pour vélos
- Picnic / Lunch à emporter

3. L'établissement s'oblige au maintien du bon fonctionnement de son équipement, qui ne doit pas montrer des dégâts ou des nécessités de rénovation significatifs.

4. La certification « bed+bike » repose sur une fiche de renseignement. Avant l'attribution du label, l'établissement est visité et un contrôle concernant le respect des critères est effectué. Au cours des années, des contrôles inopinés et des visites organisées sont réalisés. Chaque client peut faire une réclamation auprès de la direction générale du tourisme.

En cas de plusieurs réclamations clients, la direction générale du tourisme se réserve le droit d'effectuer un contrôle supplémentaire.

5. Pour cette certification de qualité, la direction générale du tourisme a emprunté, sous licence, le label « bed+bike » de l'ADFC (Allgemeiner Deutscher Fahrrad-Club). Ce logo est une marque protégée par la loi et son utilisation est strictement réservée aux établissements accueillant les cyclotouristes reconnus par la direction générale du tourisme et ayant signé le présent contrat. La fin du contrat signifie aussi la fin de l'autorisation d'utilisation du logo.

6. La plaque « bed+bike » est mise à disposition en prêt. La direction générale du tourisme demeure le propriétaire de la plaque.

7. Les conditions du contrat prennent effet à la date de signature du présent contrat. Le contrat prend fin à l'expiration de l'année, si l'établissement fait parvenir à la direction générale du tourisme un avis de résiliation avant le 30 juin ou s'il y a résiliation ordinaire de la part de la direction générale du tourisme. La direction générale du tourisme se réserve le droit de procéder à une résiliation extraordinaire pour motif grave. Si le contrôle, effectué au cours de la durée du contrat, révèle que les critères ne sont pas respectés, la direction générale du tourisme se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, notamment si l'établissement ne remplit pas les exigences minimales dans les délais imposés par la direction générale du tourisme.

En cas de résiliation du contrat avec effet immédiat, les frais couvrant l'année en cours à payer par l'établissement restent dus. Le retrait implique une résiliation extraordinaire qui met un terme au contrat. À l'expiration du contrat, l'établissement n'est plus autorisé à utiliser le logo et doit remettre la plaque à la direction générale du tourisme. Lieu d'exécution et tribunal compétent : Luxembourg

Signature du directeur/ de la directrice

Prénom et nom du directeur/ de la directrice en lettres majuscules

Lieu, date